

AVIS

Le Bourgmestre de la Ville de Florenville porte à la connaissance de la population que le Conseil Communal, en sa séance 29/10/2020, a approuvé la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 de la Ville de Florenville.

La modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de la Ville de Florenville peut être consultée par le public à la Maison Communale, rue du Château 5 à 6820 Florenville, tous les jours d'ouverture de ses bureaux, de 9h à 12h.

Florenville, le 05/11/2020

La Directrice générale,


R. STRUELENS



Le Bourgmestre,


J. GIGOT